HISTOIRE Aux origines nazies de la première fortune d'Allemagne

LE 28 SEPTEMBRE 2024 Φ 5 min

Le journaliste David de Jong livre une enquête édifiante sur l'empire Kuehne+Nagel qui a bâti sa fortune sur l'aide logistique apportée à la *Wehrmacht* et le transport des biens volés aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Offrir cet article



Plus grosse fortune d'Allemagne, Klaus-Michael Kühne a hérité de l'entreprise de logistique Kuehne+Nagel cofondée par son grand-père et que son père a fait fructifier durant la Seconde Guerre mondiale en organisant notamment le transport des biens volés aux Juifs. PHOTO: INGO WAGNER / dpa Picture-Alliance via AFP

Par Christian Chavagneux (url:/users/christian-chavagneux)

Klaus-Michael Kühne est un inconnu en France. Actionnaire majoritaire de l'entreprise de logistique Kuehne + Nagel (url:#footnote1 hojeefb), il est pourtant l'homme le plus riche d'Allemagne. C'est un héritier : de son grand-père, qui a cofondé l'entreprise, de son père, qui l'a fait prospérer, et du

régime nazi, qui en assuré la fortune, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce que montre <u>la minutieuse et captivante enquête (url:https://www.vanityfair.com/news/story/richest-german-nazi-billions)</u>que vient de publier le journaliste David de Jong.

L'auteur n'en est pas à son coup d'essai. En 2022, <u>il a publié Nazi Billionaires (url:https://www.alternatives-economiques.fr/aux-origines-nazies-grandes-fortunes-allemandes/00103610)</u>, un livre remarquable dans lequel il montrait combien nombre de fortunes industrielles allemandes trouvent leur origine dans le soutien actif au nazisme. La puissance industrielle allemande d'aujourd'hui tient, aussi, au recyclage des fortunes acquises pendant le soutien au nazisme et toujours largement présentes outre-Rhin.

Pour retracer cette histoire, il faut remonter à 1890 lorsque August Kühne et Friedrich Nagel fondent une société de transport ferroviaire et maritime. En 1902, ils s'associent avec Adolf Maass qui détient 47 % de la filiale hambourgeoise de la société, la plus rentable.

En 1907, au moment du décès de Nagel, sans héritier, ses parts de la société reviennent à August Kühne qui décède en 1932, laissant l'entreprise aux mains de ses deux fils, Alfred et Werner. Hitler s'installe au pouvoir en janvier 1933. Adolf Maass est juif.

Dès fin avril, les deux frères l'évincent de l'actionnariat, l'obligeant à leur laisser sa part, sans aucune compensation, officiellement pour incapacité à remplir ses devoirs d'actionnaire. C'est la formule qui sera régulièrement employée dans les années 1930 pour spolier les Juifs et procéder à l'aryanisation de l'économie allemande. Adolf Maass et sa femme seront assassinés à Auschwitz en 1944.



Käthe et Adolf Maass, en 1933

CC

Les deux frères Kühne deviennent rapidement membres du parti nazi et leur firme reçoit en 1937 le titre honorifique d'« entreprise modèle nationale-socialiste ». En 1938, ils mettront la main sur la filiale hambourgeoise d'une compagnie de transport tchèque en évinçant son principal actionnaire juif.

Puis, arrive la guerre, période de croissance fulgurante pour l'entreprise qui passe de sept bureaux allemands au début de 1939, à 26 bureaux dans toute l'Europe occupée en 1944. Elle sert de réseau logistique à la *Wehrmacht*. Etre fournisseur d'une armée en temps de guerre est un grand classique de l'enrichissement.

Dénazifié à bon compte

Mais il s'y ajoute une autre activité, insérée dans le plan baptisé *M-Aktion*, pour *Möbelaktion*, « opération meubles » ou plutôt « opération déménagement ». Kühne et Nagel bénéficient d'un quasi-monopole sur le rapatriement en Allemagne des meubles, livres, objets d'art, etc., volés aux Juifs partout en Europe par les autorités d'occupation.

David de Jong a mis la main sur des documents relatifs à la filiale de la société à Amsterdam qui montrent qu'entre juin 1942 et août 1943, l'entreprise a organisé 360 voyages de déménagements par bateaux. Ce qui donne un assez sombre aperçu de cette spoliation qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la guerre dans l'ensemble de l'Europe occupée.

Au sortir du conflit, les frères Kühne ne sont pas inquiétés. Le comité de dénazification américain en charge du dossier reçoit en 1948 une lettre des services secrets britanniques plaidant qu'« il est considéré comme essentiel pour les opérations déjà en cours que M. Alfred Kühne soit dénazifié dans une catégorie telle qu'il puisse conserver son entreprise ». Ou comment se couvrir en temps de guerre tout en n'oubliant pas de s'enrichir.

Klaus-Michael Kühne est le fils d'Alfred, qui a hérité des parts de son frère à la mort de ce dernier en 1952. On lui prête une admiration sans limite pour ce père avec qui il a travaillé. C'est sûrement l'une des raisons pour lesquelles il ne tient pas à ce que cette histoire soit racontée.

Comme l'avait montré le livre de David de Jong, beaucoup de grandes fortunes et d'entreprises allemandes d'aujourd'hui se sont développées et enrichies grâce à un engagement fort et volontaire au service de la cause nazie.

Manque de transparence

Certains héritiers laissent travailler des historiens, jouent le jeu de la transparence et tentent de compenser les méfaits du passé. Ce n'est pas le cas de Klaus-Michael Kühne. En 2022, il a déclaré à un journal suisse, pays dans lequel il avait avec Alfred transféré sa société et son habitation pour des raisons fiscales, que l'ensemble des archives avaient été détruites pendant la guerre.

Une affirmation d'autant plus étonnante qu'en 2014, il avait demandé au Handelsblatt Research Institute, lié mais indépendant du journal le *Handelsblatt*, d'écrire une histoire de l'entreprise à l'occasion de ses 125 ans. Un document de 180 pages a été rendu mais l'héritier de 87 ans a toujours refusé de le publier.

La seule information qu'il ait bien voulu dévoiler est qu'à sa mort, sa fortune, estimée à 42 milliards de dollars, irait à sa fondation familiale. Et qu'il sera enterré à la place qu'il a réservée au cimetière de Hambourg, juste à côté de celle de son père.

[©] Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.